

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES SORTIES FAMILIALES

CENTRE SOCIO CULTUREL DES MOULINS

Les sorties familiales sont organisées collectivement avec les habitants dans une démarche participative en cohérence avec le projet associatif du centre socioculturel des Moulins.

L'objectif principal est la **découverte (culturelle, sportive, sociale) en famille et l'échange entre les habitants.**

Se rencontrer, se parler, échanger, manger ensemble. La convivialité est l'aspect le plus important.

LES INSCRIPTIONS

- Les inscriptions aux sorties familiales se font à **l'accueil du centre**
- Pour participer à une sortie familiale, il faut **obligatoirement s'acquitter du montant de l'adhésion à l'association et du montant de la sortie**
- Chaque famille inscrit **uniquement sa propre famille**
- L'inscription est **validée après règlement** de la somme due
- Les familles peuvent s'inscrire à 1 voire 2 sorties par trimestre maximum. Pour toute demande complémentaire, elles ne seront pas prioritaires afin de laisser la possibilité à d'autres familles d'accéder au dispositif.
- Si une famille donne la responsabilité d'un de ses enfants pour la journée à une autre famille, **une attestation d'autorisation parentale lui sera réclamée.** Le quotient familial du membre de la famille responsable le jour de la sortie sera utilisé pour définir la tarification applicable à l'enfant si la famille de ce dernier n'est pas déjà inscrite au centre.
- Les **nouvelles familles du quartier** n'ayant jamais participé aux sorties familiales sont prioritaires
- **Les sorties famille sont à destination des seuls habitants du quartier** dans le cadre du projet global du centre social. **Si une sortie venait à ne pas être complète, alors des habitants d'autres quartiers pourraient exceptionnellement participer dans les mêmes conditions précisées ici.**
- Les sorties familiales sont aussi ouvertes aux personnes adultes seules (dans la limite que leur participation ne représente pas plus de 20% de l'ensemble des participants)
- Le contenu de la sortie est donné lors des inscriptions

LA TARIFICATION

Les tarifs des sorties varient en fonction du coût global de la sortie : transport, droits d'entrée, location de matériel...

Le tarif applicable à chaque famille se calcule en fonction du **coût global de la sortie** et du **quotient familial sur présentation de l'attestation CAF**, le cas échéant.

LES ANNULATIONS

- **En cas d'annulation de la sortie par le Centre Social** (conditions météo défavorables, nombre de participants insuffisants...) chaque famille sera remboursée
- **En cas d'annulation par une famille moins d'une semaine avant**, aucun remboursement ne sera effectué (**sauf sur présentation d'un justificatif** en cas de maladie ou d'évènement familial grave à transmettre dans les 48h suivant la sortie famille)



Vivre et agir ensemble dans notre quartier

- Le délai de prévenance est **d'une semaine** avant la sortie en cas de désistement. Si cette condition est respectée, la famille pourra être remboursée **sous forme d'avoir**.
- Une famille qui ne viendrait pas à 2 sorties sans prévenir, ne pourra pas s'inscrire sur la saison suivante.

L'ASSURANCE

Les adhérents sont assurés par le Centre Social dans le cadre des activités qu'il organise.

En cas d'incident, la responsabilité civile du centre prend en charge, **en complément des organismes sociaux des familles (sécurité sociale et mutuelle)**, les dommages corporels et matériels que les adhérents peuvent subir.

Cela n'empêche pas les adhérents d'avoir leur propre assurance civile.

LE DEROULEMENT DE LA JOURNEE

- La sortie est obligatoirement accompagnée par un professionnel du centre, le plus souvent la référente famille. Elle a en charge de veiller au bon déroulement de la journée pour l'ensemble du groupe. Elle est déchargée de toute responsabilité de surveillance ou d'encadrement des enfants qui sont **sous la seule responsabilité de leurs parents**.
- Pour le bon déroulement de la journée, il est impératif que chacun veille au respect de chacun des membres du groupe. Ceci implique un **respect des horaires** durant la sortie et une gestion des éventuels désaccords en dehors du groupe.
- Prévoir les vêtements, le matériel et les repas adaptés à chaque sortie.
- En cas de mauvais temps sur place, le retour peut être anticipé sur décision de l'accompagnatrice.
- **Les familles s'engagent à partir et à rentrer avec le groupe. Les familles participent également au temps d'échange (goûter collectif, temps de bilan éventuel, etc...)**
- **Le matériel loué par l'association et mis à disposition des familles est sous la responsabilité de la famille.** En cas de non restitution ou de dégradation du matériel prêté, un dédommagement sera demandé.

DONNEES PERSONNELLES

Les informations demandées à l'inscription sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à l'inscription à l'activité. Les destinataires des données sont les utilisateurs du logiciel AIGA Noé disposant d'un identifiant et un mot de passe qui est strictement personnel.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat.

Je soussigné(e), Madame/Monsieur....., déclare avoir lu et pris connaissance du règlement applicable lors des sorties familiales.

Le/...../..... A Chambéry

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :